

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 1<sup>er</sup> février 2022 à 13 h 30**

**Présences :**

MM. Michel Caron, maire de Saint-Ulric  
Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre  
Eddy Métivier, maire de Matane  
Dominique Roy, maire de Les Méchins  
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Les membres présents forment le quorum par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents par visioconférence. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

*L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.*

*Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.*

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Fin de probation et embauche de madame Marie-Anne Robitaille au poste de conseillère en développement agricole
  4. FRR volet 2 - Recommandation PDC collaboration spéciale
  5. Suivi projet Attractivité
  6. Entériner lettre d'appui à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent - projet "Consolidation et développement des marchés publics du Bas-Saint-Laurent"
  7. Orientations - Traitement de plaintes concernant le TNO
  8. Renouvellement de contrat pour le Réseau rivières 2022-2025
  9. Lettre de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec - Audit de conformité - transmission du rapport financier
  10. Suivi - Révision du PRDTP
  11. Information - Nomination personnelle de M. Olivier Banville à titre de vice-président du conseil d'administration du Cégep de Matane
  12. Varia
    - 12.1. Ajustement nombre d'heures - mandat Groupe Architecture MB inc. (résolution 460-08-21)
  13. Période de questions
  14. Fermeture de la séance
-

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

### **RÉSOLUTION 76-02-22**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences par visioconférence, les membres du comité administratif sont tous présents. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

**D' l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet suivant au point Varia en laissant celui-ci ouvert :**

- a) Ajustement nombre d'heures - mandat Groupe Architecture MB inc. (résolution 460-08-21).

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 77-02-22**

#### **FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME MARIE-ANNE ROBITAILLE AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 399-07-21 relative à l'embauche, en date du 2 août 2021, de madame Marie-Anne Robitaille à titre de conseillère en développement agricole, poste régulier temps complet de 35 heures/semaine, et la période de probation de 845 heures;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation et la recommandation du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Marie-Anne Robitaille;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** madame Marie-Anne Robitaille soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le régime de retraite RRFS-FTQ, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 8 février 2022;

**QUE** la date du 2 août 2021 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances et de la progression d'échelons.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 78-02-22**

### **FRR VOLET 2 - RECOMMANDATION PDC COLLABORATION SPÉCIALE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de l'organisme *LE BRASIER, événements culturels participatifs* pour le projet de création d'un festival de courts métrages macabre/comique de série B pour les vidéastes amateurs (Le Grand Sacrifilm);

**CONSIDÉRANT** l'analyse favorable du projet, par la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme LE BRASIER pour la tenue de l'événement "Grand Sacrifilm 2022";

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente et les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 79-02-22**

### **SUIVI PROJET ATTRACTIVITÉ**

**CONSIDÉRANT** les initiatives de concertation pour mieux définir l'identité de La Matanie et mettre de l'avant ses avantages distinctifs;

**CONSIDÉRANT** les discussions en lien avec un projet de partenariat pour l'amorce d'une stratégie concertée pour le marketing territorial et les orientations évoquées pour le financement, FRR volet 1-MRC plutôt que le FRR volet 4;

**CONSIDÉRANT** les vérifications réalisées et les informations obtenues auprès du MAMH notamment en termes d'échéancier d'analyse de projets pour le FRR volet 1;

**CONSIDÉRANT** le calendrier du projet de partenariat pour la stratégie concertée dont la MRC sera la promotrice;

**CONSIDÉRANT** l'option de demander du financement à la fois aux volets 1 et 4 du FRR pour ledit projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC recommandent que le projet soit déposé au volet FRR volet 1-MRC, de même qu'au FRR volet 4 pour être analysé par le comité de vitalisation afin de ne pas compromettre l'échéancier prévue;

**QUE** tout montant obtenu du FFR volet 1-MRC, soit déduit du montant qui pourrait être financé par le FRR volet 4;

**QUE** madame Vanessa Caron, directrice adjointe au développement territorial soit et est mandatée pour déposer les deux demandes pour le financement du projet.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 80-02-22**

### **ENTÉRINER LETTRE D'APPUI À LA TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT - PROJET "CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS PUBLICS DU BAS-SAINT-LAURENT"**

**CONSIDÉRANT** le projet "Consolidation et développement des marchés publics du Bas-Saint-Laurent" de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet offrira assurément du soutien aux gestionnaires des marchés publics, dont le MRC de La Matanie, et facilitera la communication et la collaboration entre les marchés de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est une opportunité pour augmenter la mise en marché de proximité et soutenir le développement des entreprises agroalimentaires de la MRC de La Matanie et du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QU'**au-delà de leur fonction commerciale, les marchés publics sont des lieux de rencontre et de socialisation et sont devenus des acteurs importants pour dynamiser les milieux de vie et propulser le mouvement d'achat local;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de la lettre d'appui signée par le préfet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'appuyer** le projet "Consolidation et développement des marchés publics du Bas-Saint-Laurent" et la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des différents ministères et des organismes subventionnaires;

**D'entériner** la lettre transmise à cet effet, par le préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

### **ORIENTATIONS - TRAITEMENT DE PLAINTES CONCERNANT LE TNO**

<p>Le directeur général adjoint explique qu'une plainte, dossier 2022-02007, a été reçue en lien avec une problématique localisée sur le TNO Rivière Bonjour et que le suivi sera effectué. Il a été constaté qu'il n'y avait pas de procédure de traitement des plaintes pour le TNO Rivière Bonjour et un projet sera proposé ultérieurement.</p>
---

## **RÉSOLUTION 81-02-22**

### **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR LE RÉSEAU RIVIÈRES 2022-2025**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 270-04-19 autorisant le renouvellement de l'entente de partenariat entre la Direction de l'information sur les milieux aquatiques (DIMAQ) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la MRC de La Matanie concernant le suivi de la qualité de l'eau et l'échantillonnage à la station n° 7 – rivière Matane à Matane, du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente est échue et doit être renouvelée pour une nouvelle période de trois (3) ans, 2022-2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et greffière-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'entente de partenariat entre la Direction de l'information sur les milieux aquatiques (DIMAQ) du ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la MRC de La Matanie concernant le suivi de la qualité de l'eau et l'échantillonnage à la station n° 7 – rivière Matane à Matane;

**QUE** ladite entente triennale entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022.

ADOPTÉE

**LETTRÉ DE LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AUDIT DE CONFORMITÉ - TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER**

La directrice générale a transmis aux membres du comité administratif la lettre reçue, par la MRC de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec, annonçant des travaux d'audit de conformité portant sur le délai de transmission des rapports financiers, et ce, dans les municipalités de moins de 100 000 habitants, les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines ainsi que dans les régies intermunicipales. L'encadrement législatif applicable prévoit la date limite à laquelle les rapports financiers doivent être transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Le suivi demandé par la CMQ sera fait d'ici le 4 février prochain.

**RÉSOLUTION 82-02-22**

**SUIVI - RÉVISION DU PRDTP**

**CONSIDÉRANT** la consultation préalable à la révision du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) par le ministère de l'Environnement et des ressources naturelles (MERN);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance, échangé et exprimé leur accord avec les commentaires à transmettre au MERN;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soit mandaté pour transmettre, au MERN, les commentaires de la MRC de La Matanie dans le cadre de la consultation préalable à la révision du PRDTP.

ADOPTÉE

**INFORMATION - NOMINATION PERSONNELLE DE M. OLIVIER BANVILLE À TITRE DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE MATANE**

**VARIA**

**RÉSOLUTION 83-02-22**

**AJUSTEMENT NOMBRE D'HEURES – MANDAT GROUPE ARCHITECTURE MB INC. (RÉSOLUTION 460-08-21)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 460-08-21 concernant le mandat à Groupe Architecture MB inc. pour la réalisation de plans et devis pour la réfection des

plafonds au 3<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie suite à la réalisation de travaux de ventilation et de climatisation;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation par l'architecte en charge du nombre d'heures nécessaires pour compléter le projet en raison de l'ajout d'un condenseur au toit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif autorise l'ajout de douze heures supplémentaires pour un montant estimé à environ 1500\$, avant taxes, payable par l'enveloppe COVID du MAMH;

**QUE** le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents nécessaires et faire le suivi du dossier.

ADOPTÉE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

---

#### RÉSOLUTION 84-02-22

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

---

Le préfet,  
Andrew Turcotte

(signé)

---

La directrice générale et greffière-trésorière,  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

*Le préfet,  
Andrew Turcotte*